



D-ACTES

ÉDITO



URPS / JM Guy

Engagés pour vous représenter

Il y a un an, votre nouvelle URPS Auvergne Rhône-Alpes a été mise en place avec un nouveau conseil d'administration. Dès sa création, nous avons été en charge d'importants dossiers sensibles.

Nous avons ainsi assuré l'indispensable lien entre les élus des deux anciennes régions ainsi qu'avec les URPS des autres professions de santé. En particulier au sein de l'association commune dénommée AURA, afin de

travailler ensemble dans l'intérêt commun de notre exercice libéral. Dans le cadre de ses missions, notre URPS soutient également activement les réseaux d'accès aux soins des personnes handicapées, les protocoles sécurité dans les cabinets dentaires, la démographie professionnelle, etc.

La liquidation judiciaire des centres dentaires Dentexia, prononcée le 4 mars 2016, nous a particulièrement mobilisés. Nous avons ainsi participé à de multiples réunions avec l'ARS afin d'organiser la prise en charge des patients floués. L'occasion de faire prendre en compte les difficultés techniques et juridiques de la reprise des traitements dentaires. Nous avons également mis en évidence les pratiques commerciales de ces centres à bas coût auprès de l'ARS.

Pourtant, d'autres centres dentaires low-cost continuent à se créer avec les mêmes pratiques. Nous ne saurions cautionner une telle dérive dans l'exercice de notre profession compte tenu notamment des conséquences futures pour les patients abusés. Mi-décembre 2016, notre URPS a signifié que nous suspendions notre participation aux réunions avec notre ARS, aucun amendement législatif n'ayant été proposé par le gouvernement actuel.

Par ailleurs, le projet du Ministère de la Santé visant à encadrer tous nos actes sans revalorisation des honoraires à leur juste valeur

mettrait en péril l'équilibre économique des cabinets dentaires. Les URPS représentent les professionnels libéraux, en relation avec les pouvoirs publics. Elles exercent un rôle statutaire de premier plan dans l'organisation de la santé publique et l'offre de soins.

Aussi notre URPS alerte-t-elle les pouvoirs publics sur les conséquences de ces mesures :

- impossibilité d'offrir à nos patients les traitements les plus modernes et les plus pertinents pour leur santé buccodentaire ;
- disparition du choix par le patient pour bénéficier de soins dentaires de qualité ;
- impossibilité d'investir dans des plateaux techniques modernes et de se former aux dernières données de notre pratique ;
- impossibilité de s'adapter à la conjoncture et aux évolutions techniques et économiques ;
- baisse de l'emploi des assistantes dentaires et fermeture de nombreux laboratoires de prothèse dentaire français.

Votre URPS comprend la juste inquiétude des étudiants en odontologie, des jeunes confrères et confrères pour leur avenir professionnel. C'est pourquoi elle soutient pleinement leur mouvement de protestation.

C'est dans ce contexte tendu que vos élus poursuivront en 2017 leur engagement pour vous représenter et défendre l'exercice des Chirurgiens-Dentistes libéraux de notre belle région.

Confraternellement,

Docteur Marc BARTHELEMY

Président de l'URPS CD ARA

URPS Chirurgiens Dentistes Auvergne Rhône-Alpes
21 quai Antoine Riboud, 69002 Lyon - Confluence
info@urpscdara.fr / www.urpscdara.fr

Directeur de la publication
Marc Barthelemy

Comité de rédaction
Tina Tsihibiri, Fabrice Joly, Laurent Hirsch

Dépôt légal à parution - Numéro ISSN en cours
Conception / Maquette : Descode / Sophie Dupriez
Impression : GDS, 55 rue Nicolas Appert, 87280, Limoges

D-ACTUALITÉS

→ Quelle prise en charge des personnes en situation de handicap ?

Evaluer les pratiques des Chirurgiens-Dentistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'assurer la continuité des soins dentaires pour les personnes à besoins spécifiques. Tel est l'objectif d'une toute récente étude conduite sous l'autorité du Professeur Martine Hennequin au titre du Centre de Recherche en Odontologie Clinique (CROC) en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et l'URPS CD ARA. Riche d'enseignements, cette étude menée en septembre dernier auprès de plus de 750 praticiens nous révèle que près de 8 cabinets sur 10 (79 %) sont équipés pour pouvoir accueillir des personnes en fauteuils roulants ou en brancard.

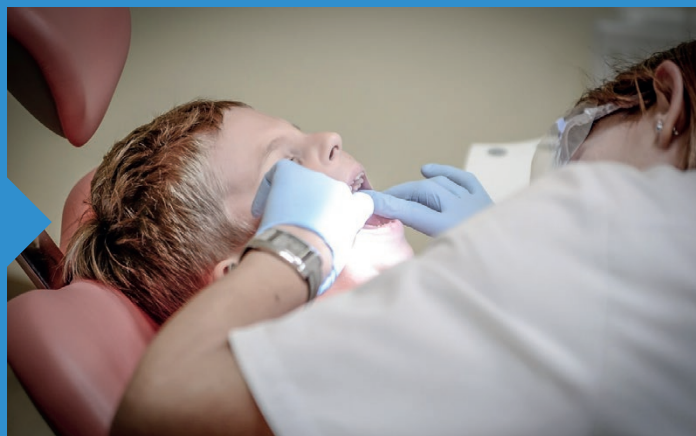
PRÉMÉDICATION, MEOPA OU HYPNOSE

S'agissant plus précisément des soins, 37 % des praticiens déclarent prescrire une prémédication avant les soins pour les patients non coopérants, la molécule la plus souvent citée étant le chlorhydrate d'hydroxyzine (Atarax). Et si 6 % des professionnels utilisent le MEOPA, ils sont deux fois plus nombreux (12 %) à recourir à l'hypnose pour les patients difficiles.

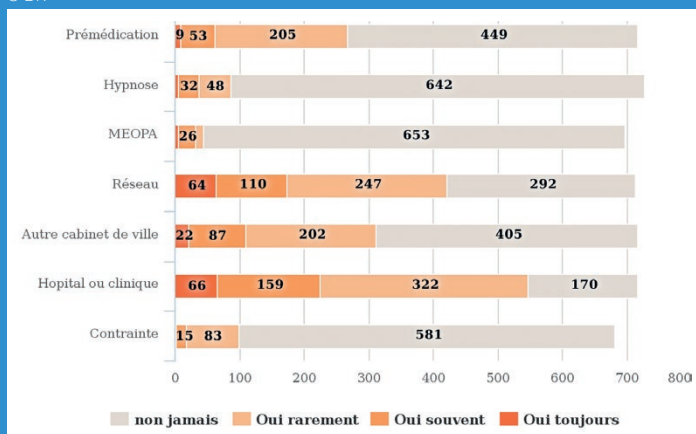
RÉORIENTATION PARFOIS NÉCESSAIRE

Dans certains cas, les praticiens sont contraints de référer leur patient vers une autre structure (hôpital, spécialiste, réseau, confrère ou consoeur). Parmi les principales raisons invoquées justifiant une réorientation figurent les comportements opposants (82 %), les troubles de l'hémostase non équilibrés (67 %) ou encore les mouvements incontrôlés récurrents des patients (64 %). Viennent ensuite l'insuffisance respiratoire sévère, les troubles cognitifs et la déficience mentale ou encore les troubles cardiovasculaires non équilibrés. À noter qu'un faible nombre de praticiens déclarent utiliser la contrainte (15 %), les trois quarts d'entre eux (76 %) préférant réorienter leurs patients en cas de coopération insuffisante.

Face aux particularités de la prise en charge des patients à besoins spécifiques, près de deux chirurgiens-dentistes sur trois (60 %) affirment se sentir à l'aise pour faire un bilan dentaire, réaliser des soins sous anesthésie et utiliser le matériel rotatif pour les patients



© DR



Moyens utilisés par les praticiens pour assurer la continuité des soins des patients non coopérants à l'état vigile.

en situation de handicap. Ils sont cependant une large majorité (62 %) à considérer qu'il est impossible d'équilibrer financièrement un cabinet libéral en soignant uniquement des personnes en situation de handicap.

PISTES D'AMÉLIORATION SUGGÉRÉES

Dans le cadre de cette étude, il était proposé aux praticiens de préconiser d'éventuelles mesures de nature à améliorer la prise en charge de ces patients particuliers. Parmi ces mesures, arrive en tête la répartition de l'offre pour les soins conservateurs sous anesthésie générale à l'hôpital ou en clinique, suivie d'une meilleure compensation des surcoût induits par la spécificité de la prise en charge. D'autres suggèrent enfin de créer ou d'étendre un réseau de soins dentaires entre la ville et l'hôpital.

D-TÉMOIGNAGES RÉSEAUX

→ Recensement des pratiques déviantes

Afin de vous aider à faire face aux multiples problématiques auxquelles vous, en tant que praticien(ne), mais aussi vos patients, êtes confrontés, l'URPS CD ARA met à votre disposition un « Email d'assistance » dédié, à l'adresse temoignages.reseaux@urps-cd-ara.fr. N'hésitez pas à nous faire part de vos témoignages, problèmes ou toutes suggestions concernant :

- les centres de soins,
- le suivi des patients en souffrance des ex-centres Dentexia,
- les dérives commerciales et/ou publicitaires,
- les abus, détournements et surtout sollicitations des réseaux et des plateformes...

Si notre équipe n'est pas en mesure de vous apporter une réponse adéquate, nous nous chargerons de transmettre votre demande auprès des professionnels compétents en la matière.

D-BRÈVES

Effectifs stables chez les libéraux

Le nombre de Chirugiens-Dentistes augmente de + 0,7 % par an et atteint aujourd'hui 41 800 praticiens. Si l'augmentation concerne surtout les salariés, les effectifs de chirurgiens-dentistes libéraux restent en revanche relativement stables depuis 2011, (+ 0,2 % en moyenne annuelle). « Dans un contexte de libre installation sur le territoire national, les écarts de densité entre le nord et le sud du pays sont significatifs », analyse-t-on du côté du Ministère de la Santé.

(Réponse ministérielle à la Question écrite de Jean-Noël Guérini, JO Sénat(Q) du 08/12/16)

D-NEWS

Solidaires avec nos futurs consœurs et confrères

Venus des quatre coins de l'Hexagone, près de 5 000 étudiants en odontologie et Chirugiens-Dentistes se sont rassemblés le 27 janvier dernier devant le siège de l'Assurance maladie à Paris. En cause, l'échec des négociations sur l'avenant 4 de la convention. « Marisolde vos dents », « Les dentistes sortent les crocs » ou encore « La petite souris sera débordée », pouvait-on lire sur les banderoles dans une ambiance aussi déterminée que bon enfant. Pour le président de l'Association des étudiants Chirugiens-Dentistes (UNECD), Jérémy Glomet, c'est la mise en place d'un règlement arbitral « éhonté, violant toutes les règles de la négociation » que dénoncent les étudiants.

Mais le mouvement ne s'arrêtera pas là s'agissant en particulier des étudiants de notre région. Après avoir manifesté devant leurs CPAM respectives le 2 février pour demander une meilleure prise en charge des soins dentaires préventifs et conservateurs pour leurs patients, les étudiants dentaires de Lyon et de Clermont-Ferrand comptent porter leurs revendications de nouveau à Paris le 3 mars lors de la grande manifestation professionnelle.



© DR

Exemplaires, ces étudiants ont choisi de mettre entre parenthèse leur formation afin de préserver la qualité des soins que les patients méritent. Solidaire et fière de nos futurs consœurs et confrères, l'URPS CD ARA soutient la grève qu'ils ont décidé de reconduire jusqu'au 1^{er} mars prochain. Car nous sommes aux côtés de celles et ceux qui se battent pour une dentisterie de qualité, digne de l'enseignement prodigué aux facultés françaises.

Manifestation nationale le 3 mars à Paris

Fiers de nos étudiants, perspicaces, courageux, combattifs, inventifs mais surtout responsables, nous appelons solennellement tous les Chirugiens-Dentistes de la région à les soutenir en les rejoignant Esplanade Chaban Delmas 75007 Paris à 13h30 le vendredi 3 mars, lors d'une grande manifestation nationale. Si la relève semble désormais assurée, il en est de notre responsabilité de soutenir ces jeunes qui font aujourd'hui l'honneur de la profession en consentant de réels sacrifices. À nous de défendre notre liberté, de les aider et de proclamer ensemble : « Nous résistons, nous existons, faisons front ! »

D-NEWS

Pas de protection sans signalement

Incivilités, agressions, vols... Les atteintes à la sécurité ne sont malheureusement pas rares dans nos cabinets. Si nous souhaitons y mettre un terme et être suffisamment protégés, nous devons nous prendre en main en les signalant à l'aide des fiches mises à notre disposition par l'Ordre National des Chirugiens-Dentistes.

Un modèle de formulaire de saisine est disponible sur le site www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr (rubrique « Sécurisez votre exercice », puis « Sécurité des Chirugiens-Dentistes »).

Ces fiches, qui ne se substituent pas à une plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, sont à renvoyer à notre Ordre départemental après chaque incident. Seules ces fiches permettront aux autorités d'identifier la réalité du problème et d'évaluer son ampleur. Il nous faut écrire si nous voulons être écoutés !



© DR

Plaisir de travailler et vivre à la campagne

A 60 ans, Olivier Comaro de Curton fait partie de ces milliers de dentistes qui exercent leur activité professionnelle avec passion. Diplômé de la Faculté d'odontologie de Marseille, ce sapeur-pompier volontaire a fait le choix de venir s'installer en milieu rural dès 1982. Il porte alors son dévolu sur Maurs-la-Jolie (2 170 habitants), l'un des plus anciens villages du Cantal dont l'origine remonte à 941. Raison d'un tel choix ? «Venir tout simplement prendre du plaisir à travailler et vivre à la campagne», sourit-il.

Si le praticien libéral confie n'avoir rencontré aucune difficulté particulière lors de son installation, il milite pour un rapprochement entre les facultés et les spécialistes en milieu rural. L'occasion d'encourager ses futurs confrères et consoeurs à ne pas hésiter à franchir le pas de l'installation à la campagne, au plus près des patients et surtout dans un cadre privilégié. « On devrait construire les villes à la campagne car l'air y est plus pur ! », écrivait Alphonse Allais.

D-BRÈVES

L'ARS change de tête

Jean-Yves Grall (photo), médecin cardiologue, est le nouveau directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Il était auparavant à la tête de l'ARS de Nord-Pas-de-Calais et présidait jusqu'à présent le collège des directeurs généraux des ARS. « En Auvergne-Rhône-Alpes, l'enjeu c'est la taille – 12 départements – pour réussir à déployer une politique régionale unique en tenant compte de la spécificité des territoires », a déclaré le nouveau directeur.



© DR

Les maisons de santé en chiffres

Depuis la mise en œuvre du « Pacte territoire santé » en 2012, le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) est passé de 174 à plus de 800 aujourd'hui. Fin 2017, elles devraient atteindre la barre des 1 200, puis 1 400 en 2018, « réparties sur tout le territoire, notamment dans les zones fragiles » a fait savoir le Ministère de la Santé. Un dispositif qui « renforce l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé tout en améliorant la qualité des soins et du suivi médical », estime le Ministère.

(Réponse ministérielle à la Question écrite de Franck Gilard, JOAN(Q) du 01/11/16)

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !

Actualités de la profession, communiqués de presse, événements, rapports d'activités... Votre site Internet fait peau neuve ! Vous y trouverez également un espace dédié aux professionnels de la santé présentant des informations réservées aux praticiens ainsi qu'aux étudiants.

RETROUVEZ-NOUS À L'ADRESSE www.urps-cd-ara.fr

Pour vous tenir régulièrement informés de notre actualité, n'hésitez pas à nous rejoindre également sur notre nouvelle page Facebook

